

Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU

Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU

NOTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉMOIRE

Dans le cadre de la formation aux MEEF

Cette note donne une juste place (centrale) au mémoire dans la formation, défini comme un écrit scientifique (versant universitaire) et réflexif (versant professionnel), deux dimensions qui doivent être articulées étroitement. Elle exige le même type de travail scientifique et professionnel et d'encadrement pour tou.te.s les stagiaires y compris en parcours adapté. Elle fixe donc des enjeux ambitieux avec lesquels nous ne pouvons qu'être d'accord, ce qui est un peu normal d'ailleurs avec tout le travail « pédagogique » sur la question entrepris par le SNESUP en comité de suivi...

Un seul défaut : ni appliquée, ni applicable

Les ÉSPÉ n'ont pas le nombre suffisant d'enseignant.e.s chercheur.e.s pour diriger autant de mémoires ; et les heures prévues dans les maquettes et le référentiel ont généralement été réduites (parfois, seulement six heures de séminaire d'initiation à la recherche sur un semestre !).

Si on fait une analyse rapide des productions de mémoires, on s'aperçoit (sauf exception bien sûr) de la faiblesse scientifique des productions et le processus de suivi lui-même (trop indigent en heures) ne permet pas d'assurer la construction de compétences professionnelles et de réflexivité au cours du processus de maturation et rédaction de ce travail (trop souvent réduit, et fait en catastrophe par des stagiaires débordés au dernier moment pour obtenir la validation *a minima* de leur année).

Cette situation est très mal vécue par les enseignant.e.s comme par les stagiaires qui ne peuvent faire plus. Elle est en outre problématique parce que c'est la formation des futurs concepteurs, innovateurs... au sein du système éducatif qui est ainsi sacrifiée.

ET IUFM DELENDA EST...

À propos du [rapport conjoint IGEN-IGAENR sur le suivi de la mise en place des ÉSPÉ en 2014](#)

Nous donnons ici un bref commentaire de ce rapport sur lequel nous reviendrons plus complètement dans un prochain article de Former des maîtres. Il nous faut d'emblée insister sur le genre particulier de cet écrit politique-administratif et donc sur le fait qu'il s'agit d'un rapport « situé » visant des lecteurs qui le sont aussi (université). Aussi, les formules euphémisées masquent mal les dysfonctionnements réels et l'on peut

observer, en filigrane, comment la réforme se met en place ainsi que les difficultés que nous dénonçons depuis longtemps sur la recherche, la formation continue, les équipes plurielles, les parcours adaptés, etc.

Que peut-on retenir de ce rapport ?

Au-delà de son caractère très situé et très stratégique, de son soutien absolu au pilotage actuel de la réforme, ce rapport met en évidence des problèmes que nous avons depuis longtemps identifiés. Sur le chapitre de la gouvernance, l'absence de données précises sur la base desquelles construire un projet politique et un budget pour les ÉSPÉ, les moyens très insuffisants, le pillage des postes d'enseignant.e.s et de BIATSS dont ont été victimes les IUFM après leur dés-intégration dans les universités. Sur les autres chapitres, d'autres éléments sont pointés : le manque d'enseignant.e.s chercheur.e.s dans les ÉSPÉ, l'impossibilité d'une formation qui se limite aux deux années du master (il faut « investir » dans la préprofessionnalisation), la « faiblesse » de la formation continue (en réalité soumise au bon vouloir des recteurs), la difficulté des parcours adaptés... et même la nécessité de mettre en place une « alternance effective ». Les préconisations du rapport sont à l'avenant et ne s'effarouchent pas de possibles contradictions (nous y reviendrons dans l'article de *Former des maîtres*).

Ce que le rapport garde sous silence et les acteurs qu'il stigmatise.

Concernant le pilotage des ÉSPÉ : la démocratie universitaire, ou plutôt son absence dans les ÉSPÉ n'est pas abordée en tant que telle, la composition des instances n'est pas remise en cause, et le rôle des « extérieurs » est *a contrario* valorisé. Et puis, de manière lancinante, c'est la stigmatisation infinie des formateurs ex-IUFM et des syndicats qui se poursuit. Le rapport désigne ainsi avec suffisance les « bons » et les « mauvais » acteurs des ÉSPÉ, comme, par exemple à la page 70, cette affirmation très péremptoire : « Dans certaines ÉSPÉ toutefois, on relève qu'il reste encore un fond "anti-institutions" et "anti-inspections", hérité de l'ex-IUFM, qui s'est transmis à l'ÉSPÉ lorsque ce sont les mêmes personnels que l'on retrouve. » Et IUFM delenda est...¹

Or la réalité, c'est qu'il n'y a aucun projet politique des ÉSPÉ. Et pour cause puisque le rapport reconnaît que le budget de projet n'est pas contraignant, qu'il n'y a toujours

1. Relevons que le rapport parle *des* ÉSPÉ, consacrant ainsi leur pluralité de principe, y opposant *le singulier* de l'IUFM, niant ainsi leur pluralité pour la transformer en un monolithe, un monstre froid, qu'il s'agit d'éradiquer. Quelque chose d'important se dit dans le ressassement de cette obstination. Et IUFM delenda est...

pas d'unité de mesure commune pour évaluer les participations des différentes parties à la formation. Quant au rattachement des ÉSPÉ aux COMUE, le rapport lance un appel à la vigilance car, cela pourrait permettre aux ÉSPÉ de retrouver l'« autonomie » des IUFM, laquelle était très contrainte et certainement pas la « roue libre » que le rapport cherche à faire accroître. On tempérera également le caractère supposément subversif de la proposition de rattachement des ÉSPÉ aux COMUE, dans lesquelles la démocratie est un vœu et où la représentation des personnels est minorée *par principe*. Au mieux cela trahit une profonde méconnaissance de la réalité de ces dernières.

Le rapport pointe les contradictions qui affectent les ÉSPÉ mais n'évoque pas les points essentiels – il y a des limites à l'indécence – comme la question du mi-temps de stage ou encore celle de la position du concours. En revanche, il fait le constat, plutôt amer, de stratégies d'étudiant.es « non conformes » (redoublement « délibéré » de l'année de stage par ex.), en ne cherchant pas non plus à en comprendre les raisons.

Encore une fois, la question de la formation avec le terrain est au cœur et se pose toujours le problème de l'emprise temporelle du stage de pratique accompagnée en M2 (mi-temps) et du fait que, bien souvent, les stagiaires sont mobilisés comme moyens de remplacement. La mise en œuvre actuelle ne correspond pas à une alternance progressive.

Si nos revendications en termes de finalité (développement de la recherche, formation continue) trouvent un écho dans ce rapport, il est clair que les acteurs des ÉSPÉ pour les rapporteurs ne sont ni les enseignant.es ni les personnels ni les usagers (trop peu coopératifs...) mais les « pilotes externes ».

UN DERNIER CLOU POUR LA ROUTE...

Création d'un Comité d'orientation stratégique (COS) du Réseau-ÉSPÉ

Ce comité, dont l'objectif affiché est d'accompagner le R-ÉSPÉ de manière prospective, « associera des représentants de l'ensemble des acteurs impliqués dans la formation des enseignants et plusieurs personnalités extérieures ». Sa composition est éloquent : *aucun représentant des forces vives qui font le travail de formation !* Pas un.e enseignant.e-chercheur.e, pas un.e enseignant.e, pas un.e représentant.e des usager.es et des élu.es, et, bien sûr, pas un.e représentant.e des organisations syndicales des formateurs !! Bref, de « l'entre soi ».

CONTRIBUTION AU 8^e CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU

Défendre une formation des enseignant.es universitaire et professionnelle

La mise en place des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) reconnaît le fait qu'enseigner est un métier qui s'apprend, que la complexité des activités et situations professionnelles nécessite un haut

niveau de qualification que devrait accompagner une revalorisation des carrières. La formation des enseignant.es doit articuler enseignements scientifiques disciplinaires, didactiques, pédagogiques et de sciences humaines, adossés aux travaux de la recherche en éducation et des expériences professionnelles dans le cadre de stages encadrés.

Cette double caractéristique indissociable d'une formation universitaire et professionnelle est l'enjeu à relever. Savoirs universitaires et savoirs d'expérience sont indispensables pour construire les compétences professionnelles attendues des nouveaux enseignants et CPE.

Or la précipitation, l'absence de moyens et les multiples injonctions qui suivent l'application de la réforme ont profondément dénaturé les objectifs d'une refondation au service de l'apprentissage de tous les élèves dans le cadre d'un service public. La position du concours en fin de M1 focalise la formation sur la préparation d'épreuves restées très académiques au détriment d'une formation qui soit aussi professionnalisante. L'accueil imposé dans les enseignements de M2 de profils très différents de stagiaires aggrave les conditions d'études des étudiant.es de M2 (effectifs lourds, pas de moyens pour suivre mémoires et stages, aucune individualisation possible, etc.). La lourdeur d'un mi-temps en responsabilité imposé aux lauréat.es n'ayant parfois aucune expérience de terrain, enlève toute disponibilité d'esprit nécessaire à l'apprentissage d'une posture réflexive et a conduit à des diminutions des heures de formation pour rendre la situation vivable. Les masters MEEF « apprentissage » vont encore aggraver ces problèmes.

Cette situation ne peut plus durer, seule une action vigoureuse et fédérale de la FSU permettra de protéger les plus fragiles dans nos métiers : les novices et de faire respecter leurs droits à une formation initiale respectueuse et ambitieuse.

Exigeons :

- *des aides (allocations d'études, prérecrutements...) pour démocratiser l'accès à nos métiers, permettre de faire ses études et préparer les concours sans avoir à travailler à côté*
- *un volume de stage compatible avec les exigences de la formation initiale : un tiers-temps maximum de stage en établissement pour les lauréat.es des concours*
- *que la fonction de tuteur en établissement ou ÉSPÉ soit reconnue dans les services et bénéficie d'une formation à l'observation et au conseil pédagogique dans le cadre de la formation de formateurs et d'un accès facilité aux masters MEEF dédiés*
- *que tous les enseignements prévus dans les maquettes de master validées par les instances universitaires soient effectivement mis en œuvre et financés par l'Université.*